

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 17 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux et le dix-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 8 mars 2022, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Sébastien ARRATEIG, Jean Paul BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Nelly LACAVE, Isabelle LAPEYRE, Delphine LESCOSTEREYRES, Thierry MARCO DETCHART, Claude MERDY, Sophie OLHAGARAY, Philippe PÉCASTAINGS, Raymond POUYANNÉ et Christophe SALLABERRY.

Secrétaire de séance : Sandrine BUSSIRON.

Objet : **Acquisition de la parcelle ZO n° 261**

Le Maire expose à l'assemblée que les consorts PÉTRISSANS lui ont fait part de leur intention de vendre la parcelle cadastrée ZO n° 261, leur appartenant. Ce terrain d'une superficie de 11 657 m², situé lieu-dit « Castaings », est classé en zone agricole (Aa) du plan local d'urbanisme.

Il ajoute que ladite parcelle est enclavée mais jouxte la parcelle communale ZO n° 24.

Le Maire précise que l'acquisition de la parcelle ZO n° 261 pourrait être réalisée au prix de 3 000 € l'hectare et invite en conséquence ses collègues à se prononcer sur cette affaire.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE l'acquisition, au prix de 3 000 € l'hectare, de la parcelle ZO n° 261 d'une superficie de 11 657 m², appartenant aux consorts PÉTRISSANS.

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de réaliser cette opération et notamment d'établir l'acte authentique correspondant.

Fait et délibéré à GUICHE, le 17 mars 2022

Le Maire,



Bussiron
Jean Yves BUSSIRON